



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-CC-PP-2019/01-M01

Profil de Protection

**« Protection profile for trustworthy
systems supporting time stamping »
(référence : EN 419231:2019 E version :
0.17)**

Certificat de référence : ANSSI-CC-PP-2019/01

Paris, le 18 mai 2020

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

**Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNE]**



1. Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-PP-2019/01 du profil de protection « Protection profile for trustworthy systems supporting time stamping » (version 0.17), 11 février 2019, ANSSI.
[PP]	Profil de Protection « Protection profile for trustworthy systems supporting time stamping », référence : EN 419231:2019 E, version : 0.17, CEN.
[MAI]	Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance.
[IAR]	Delta_419231_v017_EN.docx
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[CC RA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security, 2 juillet 2014.
[eIDAS]	Règlement (UE) n°910/2014 du parlement européen et du conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la direction 1999/93/CE.

2. Identification du produit maintenu

Le profil de protection maintenu [PP] est le profil de protection « Protection profile for trustworthy systems supporting time stamping », référence : EN 419231:2019 E, version : 0.17 rédigé par le CEN, le comité de standardisation européen, dans le cadre de travaux liés au règlement eIDAS [eIDAS].

La version référencée prEN 419231:2013 de ce profil de protection avait été précédemment certifiée sous la référence ANSSI-CC-PP-2019/01 (référence [CER]).

3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) liste les modifications de forme réalisées. Les types de changements sont les suivants :

- liés à la normalisation (introduction, mise à jour de références, table des matières, etc.) ;
- éditoriaux (numérotation, grammaire, police, etc.) ;
- liés à l'utilisation des verbes modaux anglais (utilisation systématique de « shall » en lieu et place de « must »).

4. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

5. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

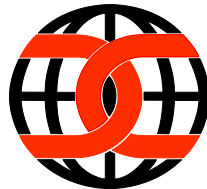
L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique pour les classes d'assurance APE et ACE. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique pour les classes d'assurance APE et ACE. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.org.

² La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.